L'embryon

Sur la valeur et la dignité de l'être humain à l'aube de son existence

Pour le biologiste, le zygote est le premier stade de l'embryon dans lequel se réunissent les 23 chromosomes de la mère et les 23 chromosomes du père. Sa taille est de 0.1 mm. L'embryon est un organisme, un être vivant, avec un patrimoine génétique.

Pour le philosophe, « L'embryon recèle une potentialité d'être humain. C'est au nom de ce *fait biologique* incontestable que nous validons la *démarche éthique* consistant à le traiter *comme une personne potentielle*, c'est-à-dire à assigner des bornes à nos pouvoirs sur lui, ... » *Qu'est-ce qu'une personne humaine ?* : bioéthique et démocratie. Lucien Sève, 2006, pp. 66-68. Ed. la dispute

Pour Agnès ? Une solide fille, employée à Roissy, jubilait avec ses neuf embryons au frais.... Quatre ans ont passé, première FIV réussie, Agnès a eu des jumeaux. Une fille s'est annoncée par surprise pour juillet. 36 ans, un mari qui ne roule pas sur l'or, bientôt trois enfants, … pour elle, "la famille est terminée". Hier, elle a reçu les papiers de l'hôpital, ce questionnaire maudit qui plonge chaque année des milliers de couples dans l'embarras : Voulez-vous continuer la cryoconservation des embryons ? Avez-vous toujours un projet parental ? Tant que l'on peut cocher la case "oui", tout va bien, sinon, c'est le trou noir. Certains savent que, pour eux, l'aventure est finie, mais continuent de cocher "oui" machinalement. D'autres ne répondent même pas, les secrétaires médicales téléphonent, envoient des recommandés, rien… Parce qu'ils s'en fichent, parce qu'ils ont depuis longtemps oublié leurs embryons, peut-être aussi parce qu'ils ne savent pas quoi répondre. Cela devrait être simple : un amas de cellules, dit la science. Oui, mais voilà, le petit qui joue au train électrique dans le salon était lui aussi un embryon. Un sacré veinard celui-là, échoué dans la bonne paillette. Dans celle d'à côté, restent des petits frères et sœurs en puissance… Comment décemment décider de les jeter ? Mettre à la poubelle ces embryons désirés, et obtenus après tant de galère ? Option impensable pour beaucoup. « C'est comme si je signais l'arrêt de mort de mes enfants », se désole un père. «J'aurais l'impression d'un immense gâchis », dit un autre. *Extraits du Nouvel Obs. 15 juin 2006*

L'embryon est-il une personne ? Si l'embryon n'est pas encore une personne, comment le qualifier ?

Quelques chiffres

Le zygote se divise en **2** cellules, puis **4** cellules en **2** jours, puis **8** cellules en 3 jours, puis 10 à 30 en 4 jours…

Le corps humain est composé de **10 000 milliards** de cellules.

Le terme d'une grossesse se compte de deux manières :

1. en semaine d'aménorrhée (SA) c.à.d. semaines sans règles, calculé à partir du 1er jour des dernières règles, **14** jours avant la fécondation
2. en semaines et en mois de développement de l'embryon à partir du jour de la fécondation.

Ex : **3** mois de développement (**12** semaines) correspondent à **14** semaines d'aménorrhée.

L'embryon est appelé fœtus dès la 8ème semaine. Il fait alors **35** mm.

En 2015, il y a eu **220.000** avortements en France.

220.000 embryons congelés étaient conservés dans les 18 Centre d'Etude et de Conservation des Œufs et du Sperme humain **(CECOS)** en 2015, dont le tiers sans projet parental. La loi de bioéthique 2004 autorise, en France, la recherche sur les embryons congelés depuis plus de 5 ans et "*sans projet parental*".

De l'embryon à la naissance

Mois de grossesse	Taille (cm)	Masse (g)	Développement
0 - (2-3 semaines)	0,15	?	**Embryon**. Ébauche de la tête, du système nerveux et de la colonne vertébrale. Le cœur bat vers le 21e jour.
1	0,4	?	Ébauche des bras, des jambes, des doigts.
2	3	5	Tous les organes sont en place. Le sexe est formé.
3	8	30	**Fœtus**. Le fœtus commence à bouger. On peut entendre le cœur battre.
4	20	100	La mère sent bouger le fœtus. La tête grossit, le visage prend des traits humains.
5	25 à 30	200 à 400	Il dort, s'éveille, suce son pouce.
6	27 à 35	550 à 800	Il perçoit les sons, se retourne.
7	32 à 42	1 100 à 1 350	Son cerveau se perfectionne, ses yeux s'ouvrent. Il pourrait vivre hors de l'utérus.
8	41 à 45	2 000 à 2 300	Il se retourne et prend la position tête en bas. Il bouge moins car il est à l'étroit.
9	50	3 200 à 3 400	Naissance

© Source - SVT Quatrième BELIN 1998

« Tout ovule humain doit, dès le stade de sa fécondation, être considéré comme un embryon humain dès lors que cette fécondation est de nature à déclencher le processus de développement d'un être humain. »

La Cour européenne de Justice, oct. 2011

L'embryon en affirmation

Le développement de l'embryon est continu.
C'est une vie qui n'est ni celle du père, ni celle de la mère, mais celle d'un être humain unique.
Le patrimoine génétique est présent dès le départ.
L'embryon est un être inachevé, qui n'a pas dès le début forme humaine, mais a en lui, de manière active, les principes de son devenir.

L'embryon en question

- L'embryon est un amas de cellules, une matière vivante... Est-il un être humain ?
- Au début, l'embryon pense-t-il ? Sent-il la douleur? Est-il un être humain ?
- L'embryon est dépendant de sa mère… Est-il un être humain ?
- A quel moment devient-il un être humain ? au moment de la fécondation ? de la nidation ? de la formation du cerveau ? Ou bien seulement si l'enfant est viable à la naissance ?
- La personne naît-elle seulement de la relation et de la communication avec autrui ?

« L'embryon ou le fœtus doit être reconnu comme une personne humaine potentielle qui est ou a été vivante, dont le respect s'impose à tous. »

Avis n° 1 sur les prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains morts, à des fins thérapeutiques, diagnostiques et scientifiques, du 22 mai 1984. Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE)

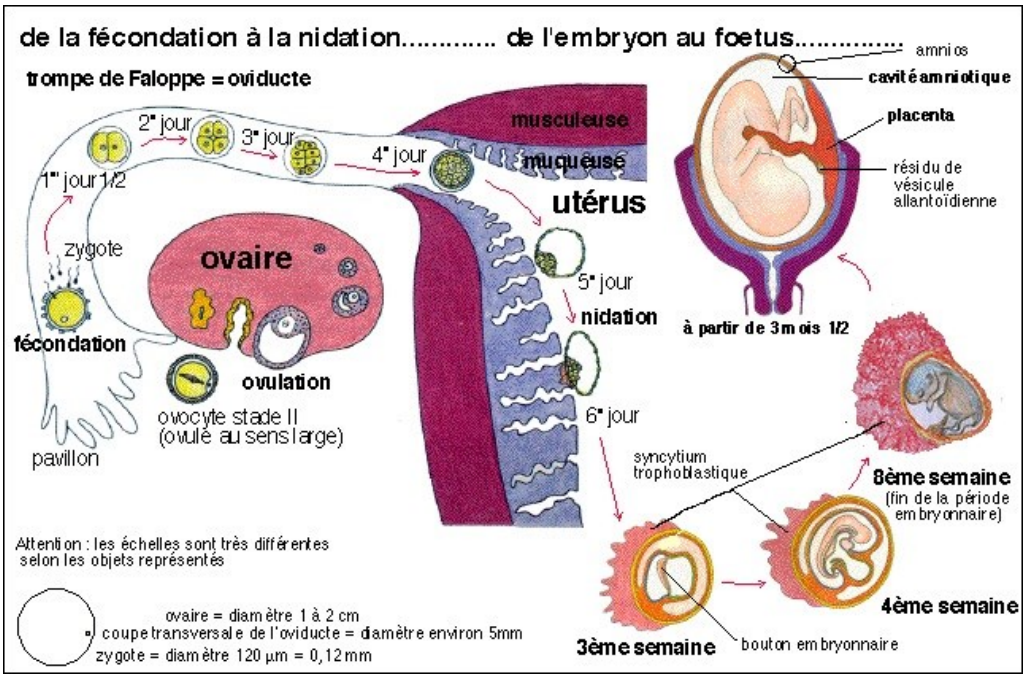

© Source - Biologie, première BORDAS 1988

« Cher embryon, tu n'es quasiment rien ? .. mais rien de notre mystère ne s'écrit sans toi. »
Monseigneur Podvin, porte-parole de la Conférence Episcopale de France, 2011

Ce que dit l'Eglise

L'Eglise catholique a constamment demandé le respect de la vie naissante dès la conception, accordant une valeur prééminente à la dignité de la personne dans son unité corps, âme, esprit, même si tout cela n'est qu'en germe dans l'embryon.

L'embryon doit donc être considéré comme notre prochain.

« Dès que l'ovule est fécondé se trouve inaugurée une vie qui n'est ni celle du père, ni celle de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe par lui-même. Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. » Donum Vitae, Jean Paul II, 1987.

« L'embryon humain, à quelque stade de son développement qu'on le prenne, est un être engagé dans un processus continu, coordonné et graduel depuis la constitution du zygote jusqu'au petit enfant prêt à naître. » Mgr André Vingt-Trois, 2006.

« Le corps d'un être humain, dès les premiers stades de son existence, n'est jamais réductible à l'ensemble de ses cellules. Ce corps embryonnaire se développe progressivement selon un « programme » bien défini et avec une finalité propre qui se manifeste à la naissance de chaque enfant. » Dignitas Personae, Benoit XVI, 2008.

« Tout enfant est dans le cœur de Dieu, depuis toujours, et au moment où il est conçu, se réalise l'éternel rêve du Créateur. Pensons à ce que vaut cet embryon dès l'instant où il est conçu ! Il faut le regarder de ces yeux d'amour du Père, qui voit au -delà de toute apparence. » Amoris Laëtitia, N°168, Le Pape François, 2016.

« Avant même de te modeler au ventre maternel, je t'ai connu ; avant même que tu sois sorti du sein, je t'ai consacré » (Jr 1, 5)

La loi en France

La question du statut de l'embryon est au cœur du débat social et éthique. Un statut est un état fixé par des lois ou des règlements. Actuellement, le droit français place d'un côté les choses, qui sont objets de droits, et de l'autre les personnes, qui sont sujets de droits. Or, si l'embryon n'est pas une chose, il n'est pas non plus une personne. En effet, pour disposer d'une personnalité juridique, une personne doit être «née vivante et viable».

Résultat : **à l'heure actuelle, l'embryon n'a pas de statut au sens juridique du terme**. L'absence de statut n'exclut pas que l'embryon fasse l'objet d'une protection juridique. L'article 16 du code civil stipule que :

« La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci, et garantit le respect de l'être humain **dès le commencement de la vie** »

Les embryons in vitro font l'objet de plusieurs protections : les lois de bioéthique limitent la constitution d'embryons surnuméraires, interdisent la conception et l'utilisation d'un embryon « à des fins commerciales ou industrielles », ainsi que la conception d'embryons pour la recherche. Elles autorisent en revanche leur destruction au bout de cinq ans de conservation lorsque le projet parental n'existe plus. Depuis 2004, ces embryons peuvent également, par dérogation, faire l'objet de recherches. *La Croix, 11/09/2009*

Pour aller plus loin

Le **blog bioéthique de l'Eglise catholique**
www.eglise.catholique.fr
> *s'engager dans la société*
> *Eglise et bioéthique*

Le DVD : **La vie en question - La bioéthique au regard de l'Evangile**. 2009

CCNE www.ccne-ethique.fr

AGAPA est un lieu d'accueil chrétien qui aide femmes et hommes touchés par la perte d'un enfant à la naissance ou une grossesse interrompue.
www.association-agapa.fr

L'embryon, quels enjeux, Michel Aupetit, 2008, Ed Salvator.

Philippine, la force d'une vie fragile de Sophie Lutz. Edition de l'Emmanuel 2007

Manuel Bioéthique des jeunes, fondation Lejeune, Ed. 2014

J'étais où avant de naître ?

Sur une photo, Éléonore (6 ans) reconnaît ses parents et son frère aîné. Intriguée, elle demande : *« Et moi j'étais où ? »* Son papa bredouille : *« Mais… tu n'étais pas encore née ! »*
L'enfant a du mal à imaginer que ses parents ont eu une vie avant lui. Alors, bien souvent il les questionne. Même s'il le sait déjà, l'enfant aime qu'on lui rappelle que, avant de naître, il était un bébé minuscule bien caché dans le ventre de sa maman où il se préparait en secret. C'est à peine si ses parents avaient pu deviner son profil sur la dernière échographie.
Il n'est pas facile de parler des origines de la vie à un petit, surtout quand il ne se satisfait pas de votre première réponse et qu'il insiste : *« Oui mais avant, avant d'être dans le ventre de maman ? »* Difficile de lui répondre : *« Eh bien avant avant… tu n'existais pas ! »* Peut-être est-il préférable de lui dire que bien avant qu'il naisse, ses futurs parents l'ont rêvé et imaginé, sans savoir vraiment que ce serait lui, ni comment il serait ! Car l'avant-conception est aussi vertigineux et mystérieux que l'après…
Entendre qu'il existait « avant » rassure l'enfant car – encore plus que nous – il a du mal à imaginer le néant. D'où l'importance qu'un parent évoque avec lui les débuts mystérieux de sa vie. Derrière ses demandes, se cache un irrésistible besoin de se savoir désiré, attendu, reconnu ! Si l'enfant insiste c'est qu'il a envie d'entendre que son origine est liée à l'amour du couple parental : *« Dites-moi que vous vous aimez et que vous m'aimez ! »*
Tout comme nous, devant le miracle de la vie que représente un nouveau-né, le petit enfant pressent le mystère d'un être qui vient de plus loin que le désir de ses parents, nous interpellant sur cette force de vie. Parler des commencements est une entrée précieuse pour aborder le mystère de la vie, de l'amour dans le mystère de Dieu, et assurer l'enfant que pour tous ceux qui l'entourent et pour Dieu qui l'aimait déjà *« dans le sein de sa mère »*, il n'y aura jamais qu'un seul « lui » !
Evelyne Montigny, La Croix, 27/05/2016.

Pour continuer la réflexion

La dignité de l'embryon dépend-elle de l'existence d'un projet parental ?

Si l'embryon humain a besoin d'un « projet parental » pour se développer, ce n'est pas ce projet qui lui accorde un statut personnel : « La réalité de l'être humain, tout au long de son existence, avant et après sa naissance, ne permet d'affirmer ni un changement de nature ni une gradation de la valeur morale, car il possède une pleine qualification anthropologique et éthique. L'embryon humain a donc, dès le commencement, la dignité propre à la personne. » On ne peut donc pas distinguer un statut préimplantatoire et un statut différent de l'embryon implanté. Il est un « corps embryonnaire ». *Fiche sur le recherche sur l'embryon, proposée par la conférence des Evêques de France, 2017*

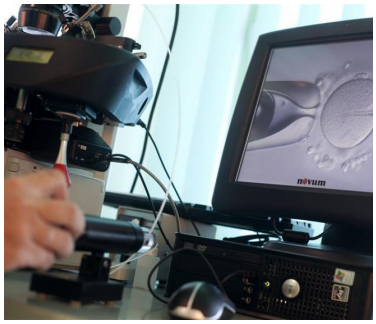

Groupe de bioéthique

Diocèse de Vannes
Parution en 2019